



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 juin 2001
Français
Original: anglais

Dixième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Au paragraphe 22 de sa résolution 1289 (2000) du 7 février 2000, le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire périodiquement rapport sur les conditions de sécurité sur le terrain en Sierra Leone, afin que les effectifs militaires et les tâches à accomplir par la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) puissent être régulièrement revus. Le présent rapport est soumis pour donner suite à cette demande et décrit les faits intervenus depuis mon neuvième rapport sur la MINUSIL, en date du 14 mars 2001 (S/2001/228).

II. Évolution politique

Mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja

2. Au cours de la période considérée, la double approche adoptée par le Gouvernement sierra-léonais et la communauté internationale a commencé à porter ses fruits et le processus de paix en Sierra Leone a sensiblement progressé. Le 10 avril 2001, le Comité mixte associant la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Gouvernement sierra-léonais et les Nations Unies s'est réuni à Abuja et a décidé de rencontrer le Revolutionary United Front (RUF) pour examiner la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu d'Abuja du 10 novembre 2000 (S/2000/1091, annexe). Cette réunion a eu lieu à Abuja le 2 mai 2001. Le Gouvernement nigérian a mis à disposition un avion pour transporter la délégation du Revolutionary United Front (RUF). Les participants à la réunion sont parvenus à la conclusion que l'Accord de cessez-le-feu signé à Abuja le 10 novembre 2000 avait

été respecté pour l'essentiel, à l'exception d'un certain nombre d'attaques de la Force de défense civile contre le RUF dans l'est du pays. Le Gouvernement sierra-léonais a été instamment prié d'exercer le contrôle nécessaire sur la Force de défense civile afin d'éviter de nouvelles attaques qui pourraient compromettre le processus de paix. Il a également été exhorté à prendre des mesures pour étendre son autorité à l'ensemble du pays à mesure que la MINUSIL se déployait. Lors de cette réunion, le Gouvernement sierra-léonais et le RUF ont de nouveau pris l'engagement de supprimer tous les barrages routiers dans les zones qu'ils contrôlaient. Le RUF s'est de plus engagé à rendre, d'ici au 30 mai 2001, toutes les armes et tout le matériel qu'il avait pris à la MINUSIL et au Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG).

3. Les participants ont également réaffirmé que la Force de défense civile et le RUF devaient désarmer simultanément. À cette fin, un comité mixte sur le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion comprenant la MINUSIL, le Gouvernement sierra-léonais et le RUF se réunirait à Freetown le 15 mai 2001 pour arrêter un calendrier et les modalités de la mise en oeuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Les participants à la réunion ont en outre exhorté les combattants à libérer toutes les personnes enlevées, en particulier les enfants soldats, et ils ont instamment prié les deux parties d'instaurer un climat favorable au retour chez eux, en toute sécurité, des réfugiés et des personnes déplacées.

4. Examinant certaines des ramifications régionales du conflit en Sierra Leone, les participants à la réunion sont convenus que le RUF devait retirer tous ses combattants du district de Kambia et que l'armée sierra-

léonaise s'y déploierait ensuite. Ces combattants du RUF seraient désarmés et démobilisés. Pour sa part, le Gouvernement sierra-léonais a indiqué que son armée et sa police seraient prêtes à recruter d'ex-combattants démobilisés après avoir soigneusement vérifié leurs antécédents.

5. Le Gouvernement sierra-léonais s'est également déclaré prêt à examiner certaines des préoccupations politiques du RUF, notamment pour ce qui était de libérer des dirigeants du RUF emprisonnés, de faciliter la transformation du RUF en parti politique et de mettre à la disposition de ce parti un terrain ou des locaux à usage de bureaux à Freetown et dans les provinces pour lui permettre de répondre aux conditions requises d'un parti politique.

6. Les résultats de la réunion d'Abuja ont été entérinés par les dirigeants militaires du RUF le 6 mai. Le RUF a également annoncé qu'il n'exigerait plus que le programme de DDR s'étende à l'armée sierra-léonaise. Pour sa part, le Gouvernement a créé une équipe de travail de haut niveau afin de contrôler l'application des décisions d'Abuja.

Réunions du Comité mixte

7. Le Comité mixte susmentionné s'est réuni le 15 mai au quartier général de la MINUSIL à Freetown. C'était la première réunion de haut niveau à se tenir en Sierra Leone entre le Gouvernement, y compris des représentants de la Force de défense civile, et le RUF depuis le début de la crise en mai 2000. Une deuxième réunion du Comité mixte a été convoquée à Magburaka le 2 juin, région où la présence du RUF est importante et où des représentants du Gouvernement et de la Force de défense civile se rendaient pour la première fois.

8. Lors de la première réunion, les dirigeants de la Force de défense civile et du RUF ont publié un communiqué conjoint dans lequel ils se sont solennellement engagés à donner à leurs combattants l'ordre de cesser immédiatement les hostilités dans tout le pays. Les parties sont convenues que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion devait commencer le 18 mai par le désarmement simultané du RUF et de la Force de défense civile dans les districts de Kambia et de Port Loko, et que l'opération devait être achevée le 28 mai. Immédiatement après, l'armée sierra-léonaise se déploierait dans le district de Kambia

pour assurer la sécurité le long de la frontière avec la Guinée.

9. À la seconde réunion du Comité, il a été décidé que l'étape suivante du processus de désarmement se déroulerait simultanément dans les districts de Kono et de Bonthe pendant le mois de juin. Les éléments de la Force de défense civile et du RUF qui se trouvaient encore dans le district de Port Loko seraient désarmés à Lunsar. Le Comité mixte se réunirait de nouveau le 30 juin afin d'arrêter un calendrier pour le désarmement dans tous les districts restants. Les deux parties sont convenues de constituer des équipes de sensibilisation communes chargées de promouvoir le processus de réconciliation dans tout le pays. Le RUF a déclaré qu'il commencerait à libérer les enfants soldats et les personnes enlevées le 25 mai et à rendre les armes et le matériel qu'il avait pris à l'ECOMOG et à la MINUSIL le 30 mai.

10. À la faveur des réunions du Comité mixte, la délégation du RUF a de nouveau demandé au Gouvernement de faciliter l'enregistrement de son parti politique et elle a indiqué qu'à son avis, un gouvernement provisoire devait être constitué à l'expiration du mandat du Gouvernement en septembre 2001. Elle s'est en outre déclarée préoccupée par des informations faisant état du décès en détention de membres du RUF qui étaient emprisonnés, ce que les représentants du Gouvernement ont tout d'abord nié. À la seconde réunion du Comité mixte, le Gouvernement a cependant confirmé que 10 détenus, dont huit membres du RUF, étaient morts en prison entre mai 2000 et mai 2001. Étant donné les progrès récemment réalisés dans le processus de paix, le Gouvernement a créé une commission de haut niveau chargée d'examiner la question de la libération de certains détenus membres du RUF qui devraient comparaître devant la Commission de la vérité et de la réconciliation.

11. La quasi-totalité des décisions prises lors de la réunion du 2 mai à Abuja et lors de la réunion de suivi du 15 mai à Freetown ont été appliquées. Le désarmement du RUF et de la Force de défense civile dans les districts de Kambia et de Port Loko, et le retrait du RUF de Kambia, ont été achevés dans les délais fixés. L'armée sierra-léonaise a commencé à se déployer dans le district de Kambia le 29 mai et a achevé cette opération le 31 mai. Le RUF a libéré 591 enfants soldats le 25 mai et 178 autres le 4 juin. D'autres libérations d'enfants sont en cours. Les affrontements entre la Force de défense civile et le RUF dans le district de

Kono ont cessé à la suite de discussions intensives entre les responsables de la MINUSIL et les commandants locaux des deux groupes, qui ont accepté de commencer immédiatement le désarmement dans le district.

12. Toutefois, le 30 mai, le RUF n'a remis à la MINUSIL à Makeni qu'un nombre dérisoire d'articles divers, comprenant 10 armes, quelques uniformes, des lits, des cartes d'identité et deux véhicules totalement désossés. La MINUSIL a été informée que d'autres véhicules complètement inutilisables jonchaient la route reliant Magburaka à Masingbi et que des véhicules blindés de transport de troupes, dépouillés de leurs armes, avaient été retrouvés dans les districts de Kono et de Kailahun. Quelques fusils appartenant à la MINUSIL ont été remis par des combattants lors de l'opération de désarmement qui se poursuit. La Mission continue de faire pression sur le RUF pour qu'il rende toutes les armes et tout le matériel saisis.

13. Au cours de plusieurs entretiens avec les responsables de la MINUSIL, le RUF a continué de se dire de plus en plus inquiet pour sa sécurité et son avenir politique. Les responsables du RUF avaient la conviction, en particulier, qu'un grand nombre de Sierra-Léonais conservaient des armes qui pouvaient être utilisées contre des membres du RUF. À cet égard, on leur avait signalé des cas de harcèlement d'ex-combattants du RUF qui étaient rentrés dans leur communauté d'origine. Le RUF avait aussi des inquiétudes au sujet de la Commission de la vérité et de la réconciliation et du Tribunal spécial. La MINUSIL organise des réunions d'information et de sensibilisation avec le RUF sur ces questions.

Aspects régionaux

14. Pendant la période considérée, les responsables de la CEDEAO se sont employés à faire avancer le processus de paix en Sierra Leone et à examiner la question des conflits entre les pays membres de l'Union du fleuve Mano. Le 11 avril, une réunion au sommet extraordinaire des chefs d'État de la CEDEAO a eu lieu à Abuja. Outre les décisions qu'il a prises concernant la Sierra Leone, le sommet a prié le Conseil de sécurité d'autoriser et de faciliter le déploiement des forces du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) le long des frontières de la Guinée, de la Sierra Leone et du Libéria. Il a aussi créé une commission de médiation, composée des Présidents du

Mali, du Nigéria et du Togo, pour encourager le dialogue entre les chefs d'État de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone. Une mission de la CEDEAO a été envoyée au Libéria le 18 avril pour évaluer dans quelle mesure le Libéria respectait les exigences du Conseil de sécurité, énoncées dans sa résolution 1343 (2001) du 7 mars. Mon Représentant spécial, M. Oluyemi Adeniji, est resté régulièrement en contact avec la CEDEAO et les dirigeants régionaux aux fins d'échange d'informations et de consultations sur la manière de faire avancer le processus de paix en Sierra Leone et de régler les conflits entre les pays membres de l'Union du fleuve Mano.

15. Le 18 mai, un incident grave a eu lieu à Rokupr le premier jour de l'opération de désarmement dans le district de Kambia, lorsque l'artillerie guinéenne a tiré plusieurs obus sur cette région. Mon Représentant spécial et le Président Kabbah se sont rendus à Conakry le 19 mai pour discuter de l'incident du 18 mai avec les autorités guinéennes, qui ont présenté leurs excuses pour cette attaque, décidée, selon elles, par un commandant local. Elles se sont engagées à coopérer pour que l'opération de désarmement dans le district de Kambia puisse être menée à bien. Lors d'une réunion qui s'est tenue dans la ville frontalière guinéenne de Pamelap le 3 juin, le Président Kabbah et le Président Conté sont convenus de rouvrir la route reliant Freetown à Conakry à travers le district de Kambia.

III. Situation sur le plan militaire et en matière de sécurité

16. En mars et avril, la situation d'ensemble sur le plan militaire et en matière de sécurité restait précaire en Sierra Leone, des informations faisant état de violations du cessez-le-feu par la Force de défense civile, dont plusieurs ont été confirmées par la MINUSIL. La situation s'est améliorée après la réunion d'Abuja du 2 mai. Mon Représentant spécial, ainsi que le commandant de la Force, le général de corps d'armée Daniel Opande, et son adjoint, le général de division Martin Luther Agwai, se sont rendus à plusieurs reprises dans les régions du district de Kono où des affrontements avaient lieu entre la Force de défense civile et le RUF pour tenter de mettre fin aux combats. Lors de certains de ces déplacements, ils étaient accompagnés par de hauts responsables du Gouvernement et de la Force de défense civile. Grâce à

ces efforts, un dialogue a pu s'instaurer entre les unités de la Force de défense civile qui progressaient apparemment en direction de Koidu et les éléments du RUF qui y étaient stationnés, et les deux parties se sont mises d'accord pour commencer le désarmement dans le district de Kono. À la suite de cet accord, le RUF a autorisé les combattants de la Force de défense civile à pénétrer dans Koidu, où ils ont remis leurs armes à la MINUSIL. Ces combattants ont ensuite été intégrés au programme de DDR à Daru.

17. Le 8 juin, la police sierra-léonaise, avec le concours de la MINUSIL, a conduit une opération de bouclage et de ratissage dans la zone de la colline de Juba à Freetown sur la foi d'informations indiquant que des éléments armés se préparaient à causer des troubles dans la ville. Au cours de cette opération, la police sierra-léonaise a trouvé une importante cache d'armes et de munitions chez un haut responsable de la police, qui a été arrêté ainsi que 38 autres personnes. L'enquête sur cette affaire se poursuit.

Déploiement de la MINUSIL

18. Depuis mon dernier rapport, les effectifs de la MINUSIL sont passés à 12 718 personnes (au 21 juin), avec l'arrivée d'un troisième bataillon et d'unités d'appui du Bangladesh, d'une unité de l'aviation ukrainienne et d'un détachement précurseur du contingent pakistanais (voir annexe). L'ensemble du contingent pakistanais – 4 300 personnes – devrait être dans la zone de la Mission d'ici à septembre 2001.

19. Le renforcement de la composante militaire de la MINUSIL a permis à la Mission de mettre en oeuvre la deuxième phase de son concept d'opérations et d'en préparer la troisième. Conformément à ce concept, la MINUSIL s'est déployée dans les zones de Lunsar, Makeni, Magburaka et Mano Junction entre le 7 et le 23 avril. Depuis le 16 mai, deux compagnies du contingent bangladais patrouillent en permanence à Koidu, qui est un grand centre producteur de diamants. Cette présence (établie beaucoup plus tôt que prévu à l'origine) joue le rôle d'une mesure de confiance et a permis à la MINUSIL de se faire une idée plus précise de la situation dans cette zone sensible.

20. Outre ces déploiements, les patrouilles intensives, qui avaient commencé pendant la première phase du concept d'opérations, se sont poursuivies. Ces patrouilles à vaste rayon d'action ont permis à la

MINUSIL d'établir une présence dans le district de Kambia avant le début de l'opération de désarmement dans la zone. Des patrouilles des Nations Unies sont également arrivées à Kamakwie à l'ouest, à Kabala au nord, ainsi qu'à Kailahun, Buedu et Koidu à l'est.

21. La MINUSIL se prépare à lancer la troisième phase de son concept d'opérations, qui suppose le déploiement de contingents des Nations Unies dans les régions productrices de diamants et quelques zones frontalières dans la province orientale. Avec l'arrivée du contingent pakistanais, un nouveau secteur sera établi dans l'est d'ici au mois de septembre.

22. Les observateurs militaires des Nations Unies se sont déployés à Makeni et à Magburaka pendant la période considérée. Ils jouent un rôle clef dans la surveillance du cessez-le-feu et la mise en oeuvre du programme de DDR. Ils servent aussi d'officiers de liaison avec la Guinée et l'armée sierra-léonaise.

23. Pensant à l'avenir, la MINUSIL est en train d'évaluer la forme que le déploiement de la Force devrait prendre et l'effectif requis pour une éventuelle quatrième phase du concept d'opérations. Pendant cette phase, la Mission renforcerait sa présence dans le pays tout entier, notamment pour apporter un appui aux élections. Elle se doterait aussi d'une forte capacité de réaction rapide. À ce stade, toutefois, il est encore impossible d'évaluer s'il faudra pour ce faire augmenter l'effectif autorisé. Cependant, l'armée sierra-léonaise, en étroite coordination avec la MINUSIL, devrait participer progressivement au maintien de la sécurité, notamment aux frontières, ce qui préparerait en outre le terrain à un transfert graduel, le moment venu, des responsabilités en matière de sécurité à la police et à l'armée sierra-léonaises, lequel permettrait ultérieurement un retrait échelonné de la MINUSIL.

24. L'armée sierra-léonaise a poursuivi son programme de formation et de restructuration, avec l'aide du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ce programme intégrera prochainement d'ex-combattants qui ont remis leurs armes dans les districts de Kambia et de Port Loko et dont les antécédents ont été vérifiés. Pour assurer une certaine impartialité et une certaine objectivité, le Gouvernement sierra-léonais a invité la MINUSIL à participer au contrôle des ex-combattants qui souhaitent entrer dans l'armée. La Force de défense civile et le RUF seront également représentés dans le comité de sélection.

IV. Désarmement, démobilisation et réintégration

Désarmement et démobilisation

25. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) a été relancé le 18 mai conformément à la décision prise lors de la réunion du comité mixte le 15 mai. À cette occasion, les parties sont convenues qu'en plus des camps qui existaient déjà à Port Loko, Bo, Moyamba, Kenama et Daru, il en serait créé de nouveaux à Makeni, Lunsar, Kamakwie, Masingbi, Koidu, Pujehum et Bonthe. La MINUSIL aurait également recours à des groupes de désarmement mobiles. Les ex-combattants du RUF devraient rester dans les camps pendant une période pouvant durer jusqu'à quatre semaines, tandis que ceux de la Force de défense civile y resteraient moins longtemps. Dans ces camps, les ex-combattants participeraient à des réunions d'orientation et recevraient des informations sur les possibilités qui leur seraient offertes au cours de la phase de réinsertion. L'application du programme de DDR serait suivie par un mécanisme auquel participeraient la Force de défense civile et le RUF, qui seraient également représentés dans tous les organes techniques de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.

26. Au cours de la réunion du comité mixte tenue le 15 mai, le RUF a déclaré qu'il avait au total 10 000 combattants dans l'ensemble du pays. La Force de défense civile a déclaré qu'elle en comptait 15 000, mais que ce nombre pourrait en réalité s'élever à 20 000 parce que les cadres de la Force sont des volontaires et non pas des hommes de troupe. Les deux parties ont également indiqué le nombre et le type d'armes qu'elles avaient en leur possession.

27. Dans les districts de Kambia et de Port Loko, 3 502 combattants, dont 1 096 du RUF et 2 406 de la Force de défense civile, ont été désarmés au cours de la période du 18 au 31 mai. On comptait 184 enfants soldats du RUF et 123 de la Force de défense civile. Depuis lors, les activités de désarmement se sont poursuivies à Lunsar, où 249 ex-combattants du RUF et 237 de la Force de défense civile ont été désarmés. Le nombre total d'ex-combattants désarmés depuis le 18 mai s'est établi à 5 669, dont 1 808 du RUF et 3 861 de la Force de défense civile. Au cours de la même période, 2 991 armes et plus de 150 000 pièces de munitions diverses ont été rassemblées. Il convient de noter

que les armes remises par le RUF dans le district de Kambia étaient utilisables et comprenaient plusieurs armes lourdes.

28. Au cours de l'opération de désarmement dans les districts susmentionnés, il s'est avéré que le camp de Port Loko n'avait pas de places suffisantes pour accueillir tous les combattants et manquait d'eau. Certains combattants de la Force de défense civile ont donc dû être démobilisés dans leur village, et d'autres ont dû quitter le camp plus tôt que prévu. Avant leur départ, les responsables de l'armée sierra-léonaise et de la police les ont informés des procédures à suivre et des critères à remplir pour être intégrés dans l'armée ou dans la police.

29. L'UNICEF a continué à organiser un appui pour les ex-enfants soldats, et le Programme alimentaire mondial (PAM) à apporter une aide alimentaire essentielle aux camps où se déroulaient les opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Compte tenu de l'accélération de ce programme, la MINUSIL a rationalisé son organisation interne pour être mieux à même de faire face aux besoins dans ce domaine. Un groupe de travail intégré sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, comprenant une composante militaire et une composante civile, se réunit périodiquement et assure la liaison avec la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. En même temps, il se peut que la MINUSIL ait à apporter un appui supplémentaire à la Commission nationale et à combler certaines lacunes essentielles, dans les domaines relevant de sa compétence, pour faire en sorte que le programme soit couronné de succès.

Réinsertion

30. L'élément réinsertion du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion est la clef du succès de l'ensemble du programme. En l'absence de possibilités efficaces et adéquates de réinsertion, les ex-combattants risquent de se livrer au banditisme ou de retourner dans la brousse. Les prestations en espèces fournies aux combattants ont été réduites du fait de la suppression du versement de l'indemnité de sécurité transitoire. À l'heure actuelle, seule une modeste indemnité de transport représentant l'équivalent d'environ 15 dollars est versée à chaque combattant au moment de sa démobilisation. Le Gouvernement a proposé de fournir à l'avenir une aide alimentaire, un peu

de matériel et de l'argent aux ex-combattants pour les aider à se loger, à acheter des vivres et à se faire soigner. La valeur totale de cette aide à la réinsertion représente environ 200 dollars, et elle ne serait fournie pour l'essentiel que lorsque les ex-combattants se seraient inscrits auprès d'un centre régional de réinsertion.

31. Le Gouvernement a mis en place un programme de réinsertion à court terme des ex-combattants d'une durée de six mois, qui devrait commencer dans les trois mois suivant leur démobilisation. Dans le cadre de ce programme, 3 055 places sont offertes dans les secteurs suivants : formation professionnelle, agriculture, apprentissage, travaux publics, réinsertion des enfants et appui aux personnes à charge. Pour préparer l'intégration des ex-combattants dans l'armée, un camp temporaire créé à Kabala accueille les recrues potentielles à la fois pour l'armée et pour la police.

32. Le programme de réinsertion comporte cependant encore toujours un certain nombre de lacunes importantes, notamment l'absence de programme de transition entre la démobilisation et la réinsertion, une pénurie de ressources pour la fourniture d'une assistance après la période de réinsertion à court terme, l'absence de coordination avec le plan de réintégration militaire, et la faiblesse des liens avec les programmes parallèles et financés sur une base bilatérale de réinsertion dans les collectivités. Il convient également de garder à l'esprit que les mesures de réinsertion à court terme offertes dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ne garantissent pas l'emploi à long terme ni d'autre moyen de gagner de l'argent, qui dépendent de la reprise économique. Il faudrait donc prendre des dispositions pour suivre les déplacements des ex-combattants afin de veiller à ce qu'ils soient bien réinsérés dans la société et empêcher la formation d'un groupe de laissés-pour-compte qui, comme dans le passé, pourrait faire peser une menace sur la stabilité du pays et de la sous-région. À cet égard, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) travaille en collaboration avec la Commission nationale pour la réinstallation, la réhabilitation et la reconstruction pour offrir aux ex-combattants dans le district de Kambia des possibilités de gagner de l'argent et pour fournir un appui en vue du suivi de leurs déplacements.

33. Les commandants et les ex-combattants, aussi bien de la Force de défense civile que du RUF, ont indiqué à plusieurs reprises à la MINUSIL qu'ils

n'avaient pas une idée très claire de l'appui qui était fourni pour la réinsertion des ex-combattants. Il serait important que le Gouvernement, avec l'aide de la MINUSIL, intensifie ses campagnes de sensibilisation et d'information à l'intention des ex-combattants pour éviter toute attente irréaliste et toute déception qui pourraient, comme par le passé, engendrer des troubles et l'instabilité.

34. Les 11 et 12 juin, la Banque mondiale a organisé à Paris une conférence des donateurs ayant pour but principal de mobiliser un appui financier en faveur du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs dont elle assure la gestion. À cette occasion, le Gouvernement, dont la délégation comprenait un membre de haut rang du RUF, a présenté sa stratégie pour aller de l'avant et, en particulier, ses plans de réinsertion à court et à moyen terme des ex-combattants. À l'heure actuelle, le déficit de financement du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion se chiffre à 17,5 millions de dollars pour 2001 et à 13,9 millions de dollars pour 2002. Il est à craindre que d'ici le mois d'août, le Gouvernement n'ait plus de ressources pour ce programme. Bien qu'aucune contribution n'ait été annoncée lors de la conférence, de nombreuses délégations ont pris note avec satisfaction des informations selon lesquelles des progrès avaient été réalisés sur le terrain et des plans présentés par le Gouvernement. Je demande instamment aux donateurs de faire connaître dès que possible leur décision de contribuer à cette initiative essentielle, car le temps dont on dispose pour assurer le succès du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion reste relativement court et que les ressources disponibles pourraient rapidement ne plus suffire pour faire face aux événements. On ne saurait laisser ce programme indispensable au succès du processus de paix dans son ensemble échouer faute de ressources.

35. Dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, la MINUSIL a détruit au total 10 800 armes déposées par les ex-combattants. Ces armes ont été transformées en outils agricoles et autres. En outre, quelque 6 960 explosifs rassemblés avant le 18 mai 2001 ont été détruits.

V. Gouvernance et stabilisation

36. Au cours de la période considérée, la Mission a poursuivi ses efforts pour élargir et renforcer sa pré-

sence et ses opérations civiles afin de tirer parti des possibilités offertes par les progrès accomplis sur le plan politique et sur celui de la sécurité. À cette fin, elle a établi des relations et des mécanismes de collaboration avec des partenaires nationaux et externes. Cette coordination s'est avérée d'autant plus importante que le déploiement de la MINUSIL a progressé et que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion s'est accéléré, ce qui a donné l'occasion de réintroduire des services et des facilités de base dans des zones auxquelles ni le Gouvernement ni les organismes humanitaires n'avaient accès précédemment.

Rétablissement de l'autorité de l'État

37. La MINUSIL a continué à collaborer avec le Gouvernement pour étendre l'autorité civile à tout le pays, en accordant une attention spéciale au rétablissement des services publics de base dans les zones où elle s'est récemment déployée. Des spécialistes des affaires civiles de l'ONU ont donc été affectés à Lunsar, Makeni, Magburaka et Kambia pour y faciliter le rétablissement des services gouvernementaux et le retour des organismes des Nations Unies et des ONG. Depuis mon dernier rapport, la MINUSIL a fourni des directives et un appui logistique pour la réalisation d'enquêtes sur les infrastructures gouvernementales et les services publics dans plusieurs villes de la province du nord. La participation conjointe de représentants du RUF et du Gouvernement à cette opération a contribué à rétablir la confiance entre les deux parties. Dans tous les cas, les enquêtes ont confirmé que la majorité des infrastructures gouvernementales avaient été endommagées et qu'il n'y avait pratiquement plus de services publics. Des enquêtes analogues seront menées dans la province de l'est quand le déploiement de la MINUSIL aura progressé.

38. On s'attend à ce que le Gouvernement présente prochainement à ses partenaires nationaux et internationaux, avec l'appui conjoint de la MINUSIL, du Département de la coordination des affaires humanitaires et du PNUD, ses besoins pressants en matière d'aide humanitaire ainsi que ses priorités pour la remise en état de son infrastructure. Dans l'intervalle, la MINUSIL l'a encouragé à remettre sur pied des services sociaux essentiels, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation, dans les zones où elle vient de se déployer. Des progrès limités ont été ac-

complis avec la réouverture de cliniques à Lunsar et d'écoles à Makeni et la distribution de semences dans la province du nord, avec l'appui de l'UNICEF, du PAM et de la FAO. À la demande du Ministère de l'éducation, la MINUSIL a également facilité la tenue de l'examen annuel des écoles primaires nationales à Makeni, Magburaka, Bumbuna et Kabala, villes d'où les fonctionnaires du Ministère s'étaient précédemment retirés. Elle appuie en outre la réforme et le renforcement de l'administration au niveau des districts et des chefferies dans tout le pays.

39. Le rétablissement d'une présence de la police civile dans tout le pays est un autre élément essentiel de la gouvernance et de la stabilisation. Au cours de la période considérée, les activités de la MINUSIL dans ce domaine ont eu pour principal objectif d'aider la police sierra-léonaise à former de nouvelles recrues, de donner des conseils sur les méthodes d'enquête, d'appuyer le déploiement de membres de la police dans tout le pays et de superviser la construction ou la remise en état de postes de police. Des conseillers de la police civile de l'ONU ont été déployés à Makeni et Lunsar pour faciliter le déploiement prévu de la police sierra-léonaise dans la région. Ils collaborent avec l'équipe de conseillers pour les questions de police du Commonwealth qui donne des conseils sur les activités de formation. J'ai l'intention de réexaminer très prochainement le rôle des conseillers de la police civile de l'ONU dans le contexte actuel en Sierra Leone et de présenter des recommandations au Conseil de sécurité, le moment venu.

40. Le déploiement de la police sierra-léonaise à Kambia s'est bien déroulé. Des plans sont actuellement en cours pour déployer des policiers à Lunsar, Makeni et Magburaka. Il y a lieu de noter que le RUF ne fait pas obstacle au déploiement de la police sierra-léonaise et de responsables de la santé et de l'éducation dans les zones où il est présent.

41. En dépit des progrès encourageants qui ont été accomplis récemment, le rétablissement de l'autorité de l'État se heurte encore à de nombreux problèmes. En raison de graves difficultés budgétaires, les moyens dont le Gouvernement dispose pour faire face aux besoins massifs en matière de reconstruction et de services essentiels sont très limités. La situation en matière de sécurité reste encore précaire dans de vastes régions du pays, ce qui a parfois dissuadé les fonctionnaires de regagner leurs postes. Enfin, une certaine inertie a retardé l'extension des services gouvernementaux, y

compris aux zones déjà contrôlées par le Gouvernement. Un problème majeur qui risque de se présenter bientôt concerne l'extension de l'autorité de l'État et le maintien de l'ordre dans les zones de production de diamants. La Sierra Leone aura besoin d'un appui soutenu et d'encouragements de la communauté internationale pour faire face à ces contraintes d'ordre structurel et liées à ses capacités limitées.

Relèvement

42. Aux fins du relèvement des communautés frappées par la guerre, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Sierra Leone a directement financé des activités de consolidation de la paix de la MINUSIL dans tout le pays. À ce jour, il a apporté une aide – impliquant souvent la participation de contingents de la MINUSIL – pour la reconstruction des postes de police, essentiels au maintien de la fragile sécurité, la réparation des infrastructures sociales telles que les écoles, le soutien aux victimes de violences sexuelles, ainsi que les activités de sensibilisation en faveur de la paix et les campagnes concernant les droits de l'homme. À mesure que le processus de paix progresse avec le déploiement des contingents de la MINUSIL, l'action du Fonds d'affectation spéciale est redéfinie, l'accent étant mis sur deux éléments à l'appui de la stabilisation : a) les programmes à impact rapide destinés à restaurer l'autorité du Gouvernement; et b) l'appui initial à court terme aux populations touchées par la guerre dans les zones de déploiement. Les contributions jusqu'à présent versées au Fonds d'affectation spéciale sont presque épuisées, et de nouvelles ressources seront nécessaires pour financer la nouvelle phase du processus de paix. En sus du Fonds d'affectation spéciale, la MINUSIL a négocié avec le Ministère de la santé un accord qui permet à ses contingents de distribuer des médicaments de première nécessité aux populations locales qui ne reçoivent actuellement pas les services du Gouvernement.

VI. Élections

43. Vu les progrès actuels en matière de désarmement, il semble de plus en plus probable que le Gouvernement sera en mesure d'organiser des élections pendant la prochaine saison sèche (octobre 2001-mai 2002). Pour le moment, il envisage de le faire en décembre de cette année. Retenant cette échéance comme

hypothèse, la Commission électorale nationale a achevé les préparatifs préélectoraux, notamment l'élaboration d'un plan stratégique, du calendrier et du budget pour les élections. L'essentiel de l'assistance technique que reçoit la Commission provient du Commonwealth et de l'International Foundation for Election Systems (IFES). Elle a consulté des organisations gouvernementales, traditionnelles, politiques et civiles concernant le choix du système électoral à adopter pour les élections à venir. La grande majorité du public sierra-léonais semble être en faveur du scrutin uninominal, ce qui aurait d'importantes incidences techniques, financières et opérationnelles, lesquelles, à leur tour, auraient des répercussions sur le temps nécessaire pour la préparation des élections.

44. Il est prévu que la prochaine phase des préparatifs électoraux inclue une campagne d'éducation civique intensive, d'une durée de trois mois, visant à informer, éduquer et sensibiliser l'électorat, et que celle-ci débute en juillet 2001. Cette campagne sera immédiatement suivie de l'inscription, dans tout le pays, des quelque 2,7 millions d'électeurs potentiels. Ce processus comprendra l'inscription des Sierra-Léonais remplissant les conditions requises, l'affichage de la liste électorale provisoire, l'examen des réclamations et objections formulées à la suite de l'affichage, et l'impression de la liste électorale définitive. La phase suivante, d'importance cruciale – celle précédant immédiatement la tenue des élections – verra la soumission des candidatures, la campagne politique et la préparation du matériel électoral. Elle nécessitera une aide accrue de la part de la MINUSIL.

45. Afin de préparer la participation de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétariat a dépêché une mission d'évaluation en Sierra Leone en mai 2001 pour déterminer avec la Commission électorale nationale, la MINUSIL et d'autres partenaires, la nature de l'appui qu'elle aura à apporter et les échéances. À ce jour, la MINUSIL a prêté son aide pour la coordination de l'appui international aux élections. Le PNUD a déjà engagé une action afin de mobiliser des moyens financiers et un appui logistique auprès de partenaires extérieurs. Des donateurs bilatéraux se sont déjà engagés à verser une part importante des ressources financières nécessaires.

46. Le 10 juin, la Commission électorale nationale, dans une lettre adressée à mon Représentant spécial, a demandé à l'Organisation des Nations Unies une aide technique et logistique à l'appui du processus électoral.

Cette aide inclurait la mise à disposition d'une équipe pour observer le processus électoral, de moyens de transport et de matériel de communication, ainsi que de services de sécurité pendant tout le processus. Conformément au mandat conféré à la MINUSIL par la résolution 1270 (1999) du 22 octobre 1999, j'ai l'intention d'apporter une réponse positive à cette demande.

47. Outre les points mentionnés dans le paragraphe précédent, les capacités d'information de la MINUSIL pourraient aussi, selon moi, avoir un rôle important à jouer pour soutenir le processus électoral. Tout appui apporté par la MINUSIL à ce processus nécessiterait bien évidemment des ressources supplémentaires, dont l'augmentation progressive des capacités électorales à mesure que se succéderaient les phases décrites plus haut. À cet égard, je me propose de soumettre, dès que possible, au Conseil de sécurité des recommandations plus spécifiques fondées sur un plan électoral soigneusement établi. Pour le moment, mon intention serait de créer au sein de la MINUSIL un petit groupe électoral qui serait progressivement étoffé en fonction de la progression des préparatifs des élections.

48. En principe, la supervision du processus devrait débiter dès que seront entamés les préparatifs des élections dans tout le pays, et auxquels devraient participer une large gamme d'acteurs et d'organisations internationales, dont l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

49. Plusieurs conditions importantes devront manifestement être satisfaites avant que les élections ne puissent valablement avoir lieu dans un climat exempt de violence et d'intimidation : le désarmement complet du RUF et de la Force de défense civile, le déploiement de la MINUSIL et, dans certaines zones, de l'armée sierra-léonaise afin que la sécurité soit assurée dans tout le pays; l'accès à la majeure partie du territoire, sinon à sa totalité, pour l'inscription sur les listes électorales et l'éducation civique; et l'adoption de mesures pour que les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés sierra-léonais soient pris en compte. Il faudra en outre que les membres du RUF désarmés et démobilisés soient autorisés à participer à la vie politique du pays. J'encourage donc le Gouvernement à apporter une nouvelle aide en vue de faciliter la transformation du RUF en parti politique.

VII. Information

50. La MINUSIL a continué de développer ses capacités de diffusion d'informations destinées à promouvoir le processus de paix et le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et à faire mieux comprendre au public son action et celle de l'Organisation des Nations Unies. Elle a organisé des réunions de sensibilisation au sein des communautés locales, notamment avec des groupements de jeunes, des organisations féminines, des ex-combattants et des journalistes, et a recours à des comédiens et artistes locaux et à la télévision locale pour ses campagnes. Elle a organisé, avec succès, deux manifestations : une marche des femmes pour la paix au niveau national et le premier concert depuis plus d'une décennie à Makeni, auquel a participé l'une des vedettes de la pop music les plus populaires de Sierra Leone. Plusieurs officiels de haut rang ont assisté au concert. Une troupe théâtrale est récemment partie en tournée dans l'ensemble du pays pour jouer une pièce sur la réconciliation.

51. La radio de la MINUSIL diffuse désormais ses émissions non seulement sur modulation de fréquence mais aussi sur ondes courtes, ce qui lui permet d'atteindre une plus grande partie du pays et de la sous-région. On s'efforce actuellement de mettre en place à Magburaka et à Bo des émetteurs qui permettraient à la radio de la MINUSIL de couvrir la presque totalité du pays. Un cours de formation de journalistes locaux aura lieu à la fin juin.

VIII. Droits de l'homme

52. Malgré des progrès récents, la situation des personnes déplacées et des rapatriés en Sierra Leone continue d'être une source majeure de préoccupation. D'après les informations communiquées par les personnes déplacées et les réfugiés, récemment encore des groupes armés commettaient à l'encontre de la population civile en Sierra Leone de graves violations du droit international humanitaire, dont des viols et la destruction d'habitations. Ces violations auraient eu lieu alors que les forces guinéennes poursuivaient des combattants du RUF qui avaient mené des opérations en Guinée. La MINUSIL et des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme ont été en mesure d'établir certaines des violations commises dans le district de Kambia. Des informations faisant

état d'attaques aériennes de villages et d'attaques qui auraient causé de nombreuses victimes chez les civils, sont également parvenues.

53. Néanmoins, le déploiement récent de troupes de la MINUSIL à Makeni et Magburaka, et les opérations de désarmement dans les districts de Kambia et de Port Loko, ont permis à certaines personnes déplacées de rentrer chez elles. Des agents spécialisés dans les droits de l'homme ont commencé à se rendre à Lunsar et Magburaka. La MINUSIL a l'intention de faire régulièrement surveiller le respect des droits de l'homme dans toutes les zones où elle est déployée. Elle a ouvert, le 2 mai, un bureau des droits de l'homme à Kenema, et se propose d'en ouvrir d'autres dans d'autres régions.

54. Un groupe de 23 réfugiés guinéens a été rapatrié par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le 12 mai, après avoir échappé au RUF qui les maintenait prisonniers à Kailahun. Vingt-quatre Guinéens de plus ont été libérés début juin, mais de nombreux autres seraient détenus par le RUF à Kailahun ou aux alentours. Ils disent avoir été capturés pendant des incursions du RUF en Guinée. Les entretiens qui ont eu lieu avec ceux qui ont été libérés indiquent que nombre d'entre eux ont été victimes de violations des droits de l'homme, notamment de viols. La MINUSIL et le HCR collaborent aux efforts qui sont faits pour les localiser et obtenir leur libération.

55. Environ 265 suspects, dont 10 femmes, sont toujours détenus par le Gouvernement depuis mai 2000 sans inculpation ni accès à un avocat. Depuis septembre 2000, la MINUSIL a l'autorisation de se rendre auprès des détenus à la prison centrale de Freetown, à condition que tous les entretiens aient lieu en présence de membres du personnel pénitentiaire. Toutefois, depuis la mutinerie, impliquant certains détenus, du 14 mars 2001, l'accès est réduit. Certains détenus ont été transférés en des lieux plus sûrs, mais inconnus. À la suite de pressions de la MINUSIL, le Gouvernement a autorisé la reprise des visites le 7 juin.

Protection des enfants

56. Pendant la période à l'examen, près de 1 000 enfants enlevés et séparés de leur famille ont été libérés, la grande majorité (plus de 870) par le RUF. Ces enfants ont été confiés aux soins d'organismes de protection de l'enfance. Le RUF a créé un comité régional chargé de la libération des combattants mineurs, qui assure directement la liaison avec la MINUSIL et les

organismes de protection de l'enfance dans la zone. Les opérations de réunification des familles ont relativement bien réussi. Grâce à ses capacités d'information et par le biais des initiatives de sa composante « Affaires civiles », la MINUSIL fait en sorte que tous les secteurs de la communauté reçoivent messages et informations concernant la réunification des familles et la réinsertion des enfants.

IX. La Commission vérité et réconciliation et le Tribunal spécial

57. La mise en place de la Commission vérité et réconciliation progresse. Mon Représentant spécial et le Haut Commissaire aux droits de l'homme sont convenus d'un programme détaillé pour soutenir la phase préparatoire de mise en place de la Commission. La mobilisation des fonds nécessaires à la Commission est maintenant une priorité, et le Haut Commissariat a accepté de coordonner les actions menées à cette fin.

58. Mon Représentant spécial, en tant que coordinateur du processus de sélection, a reçu 59 candidatures pour les quatre postes de commissaire national à la Commission vérité et réconciliation. Au niveau international, le Haut Commissaire aux droits de l'homme a aussi avancé dans la recherche de candidats appropriés. En Sierra Leone, le processus de présentation de candidatures, auquel il a été fait une large publicité, a lui-même aidé à faire connaître au public la Commission vérité et réconciliation. Des efforts considérables sont faits pour que le processus ne soit pas confisqué aux Sierra-Léonais et pour inclure les structures et méthodes traditionnelles de réconciliation. Les Sierra-Léonais qui ont entendu parler de la Commission et connaissent son rôle y sont très favorables. Il est, à mon avis, capital d'accélérer au maximum les préparatifs en vue de la mise en place de la Commission vérité et réconciliation.

59. La MINUSIL travaille également avec le Ministère de la justice et le Bureau du Procureur au rétablissement des tribunaux locaux dans la province septentrionale et fait connaître aux membres du RUF et de la Force de défense civile, aux ex-combattants, et aux populations locales, les objectifs et procédures de la Commission vérité et réconciliation. Elle organise en outre des dialogues de réconciliation directs entre des représentants du RUF et les chefs suprêmes, et encour-

rage les programmes de travaux publics afin de permettre aux ex-combattants de travailler aux côtés des populations locales pour remettre sur pied les communautés auxquelles ils appartiennent.

60. Le Secrétariat a poursuivi avec les États Membres intéressés ses discussions concernant le financement du Tribunal spécial. On estime actuellement que pour les trois premières années, celui-ci nécessiterait des contributions volontaires d'un montant d'environ 57 millions de dollars des États-Unis. À ce jour, les annonces de contributions s'élèvent aux environs de 34 millions de dollars. Je lance donc un appel aux donateurs pour qu'ils fassent des contributions supplémentaires pour que le Tribunal spécial puisse être établi.

X. Aspects humanitaires

61. L'amélioration de l'accès à toutes les régions du pays est une caractéristique cruciale de la période considérée. Le déploiement de la MINUSIL à Lunsar, Makeni et Kambia et les patrouilles qui opèrent dans la région de Kono, ainsi que les progrès réalisés dans le désarmement, permettent à l'aide humanitaire de pénétrer dans de nouvelles régions. Les organismes et organisations à vocation humanitaire sont désormais présents dans toutes ces régions et prévoient d'élargir leurs activités. Les réfugiés continuent de rentrer en Sierra Leone par voie de terre ou de mer, et beaucoup d'entre eux sont retournés dans des régions contrôlées par le RUF. La situation des réfugiés et des personnes déplacées a été décrite de façon plus détaillée dans mon rapport du 29 mai 2001 (S/2001/513).

62. Le déploiement de l'armée sierra-léonaise le long de la frontière avec la Guinée et dans le district de Kambia y a amélioré la sécurité et pourrait aider à créer des conditions favorables au retour des réfugiés et des personnes déplacées. Il reste cependant beaucoup à faire avant que les anciens habitants de ces districts puissent y revenir. L'essentiel de l'infrastructure et des services de base y manquent ou ont été détruits. De plus, les Gouvernements de la Guinée et de la Sierra Leone n'ont pas encore mis en place de services d'immigration et des douanes aux points de passage. Cela étant, le HCR est présent à Kambia.

63. La reconstruction, le relèvement et la réinsertion à long terme exigeront un appui considérable. J'engage les pays donateurs à se montrer flexibles et à continuer

d'aider la Sierra Leone à mesure que la situation en matière de sécurité s'améliore et que la nécessité d'un relèvement des communautés à plus long terme augmente, en contribuant au processus d'appel global en cours et en appuyant encore plus les organismes de développement.

64. Étant donné que la situation en Sierra Leone et dans les pays voisins évolue rapidement, l'efficacité de la coordination a une grande importance. Au sein du Gouvernement, la Commission nationale pour la réinstallation, la réhabilitation et la reconstruction est une instance clef pour guider le relèvement du pays. Au sein des organismes des Nations Unies, les nouveaux arrangements institutionnels en vertu desquels mon Représentant spécial adjoint pour la gouvernance et la stabilisation joue également le rôle de coordonnateur des opérations humanitaires, ont sensiblement contribué à renforcer les liens entre la MINUSIL, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les organismes des Nations Unies et les ONG qui apportent une assistance humanitaire.

XI. Aspects économiques

65. Les progrès accomplis récemment dans le processus de paix et la diminution des problèmes de sécurité contribuent à améliorer la situation économique du pays. L'inflation est maîtrisée et la balance commerciale et les réserves en devises se sont renforcées. La disponibilité de devises a entraîné l'appréciation de la monnaie locale par rapport au dollar des États-Unis. Le redressement est facilité par la politique macroéconomique prudente du Gouvernement.

66. En dépit de cette tendance encourageante, la situation économique et financière générale demeure très difficile. Le pays est ruiné par 10 ans de guerre civile et la pauvreté reste endémique et omniprésente. La croissance des exportations est plus faible que celle des importations. La production agricole continue d'augmenter, bien que lentement, mais les principales régions productrices demeurent inaccessibles. Les mines de rutile et de bauxite, qui représentent une source considérable de revenus, ne sont toujours pas opérationnelles. Dans le même temps, les importations ont sensiblement augmenté avec la reprise des activités de relèvement et de construction. La dette intérieure, et surtout extérieure, du pays continue de peser très lourdement sur l'économie. On estime à 55 % pour 2000 le ratio service de la dette/exportations. Il faut espérer

que la Sierra Leone pourra bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'Initiative élargie en faveur des pays pauvres très endettés.

67. Face à ces défis, le Gouvernement a élaboré, avec le concours des institutions de Bretton Woods, une approche en deux phases qu'il a intégrée à sa stratégie de lutte contre la pauvreté. Au cours d'une période de transition allant de 2001 à 2002, les efforts porteront sur le renforcement du processus de paix, la satisfaction des besoins immédiats de la population déplacée et des ex-combattants, le relèvement de l'infrastructure économique et sociale et le renforcement des capacités dans les services publics. À plus long terme, et en s'appuyant sur les réformes structurelles en cours, notamment le renforcement du système bancaire, il s'attachera à encourager le secteur privé et la réforme des entreprises publiques.

XII. Consultations avec les pays qui fournissent des contingents

68. Pendant la période considérée, le Secrétariat a poursuivi ses discussions et consultations bilatérales avec les pays qui fournissent des contingents sur toute une série de questions opérationnelles et administratives. Il a notamment tenu plusieurs consultations avec les pays dont les contingents manquent cruellement de matériel ou de soutien logistique autonome. À la suite de ces discussions, le Secrétariat et les États Membres concernés étudient des solutions susceptibles de remplacer les modalités d'appui actuelles pour les contingents en question. Le Secrétariat continue également de discuter avec des pays susceptibles de fournir des contingents qui pourraient mettre du personnel supplémentaire à la disposition de la MINUSIL au cas où le Conseil de sécurité déciderait d'en renforcer l'effectif militaire autorisé.

69. Le 22 mai, le Secrétariat a informé les pays ayant fourni des contingents militaires et de police de l'évolution de la situation en Sierra Leone. Ces pays ont accueilli avec satisfaction les progrès enregistrés dans le processus de paix, ils ont souligné la nécessité d'éliminer les tensions entre les pays membres de l'Union du fleuve Mano et ils ont exprimé leur soutien au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ainsi qu'aux activités de la police civile de la MINUSIL.

XIII. Observations

70. L'évolution constructive constatée en Sierra Leone au cours des deux derniers mois donne quelques raisons d'espérer que ce pays, avec l'aide de la communauté internationale, tourne la page et est maintenant engagé dans une voie qui pourrait déboucher sur une paix attendue de longue date. Je prie instamment les dirigeants du RUF et le Gouvernement sierraléonais de continuer à travailler résolument et de bonne foi dans ce sens.

71. Malgré ces perspectives positives, de nombreuses difficultés demeurent, et des efforts considérables doivent être accomplis pour préserver l'élan acquis jusqu'à présent. En particulier, l'Organisation des Nations Unies doit rester vigilante et continuer de s'efforcer d'assurer la sécurité dans l'ensemble du pays. La MINUSIL continuera son déploiement avancé, en particulier dans les régions diamantifères de l'est du pays et continuera à organiser de robustes patrouilles dans toutes les zones concernées, notamment jusqu'aux frontières avec la Guinée et le Libéria.

72. Si les progrès réalisés en Sierra Leone sont encourageants, la situation sur le plan de la sécurité dans la sous-région demeure difficile. J'appelle à nouveau tous les dirigeants des pays de l'Union du fleuve Mano à commencer sans délai un dialogue politique qui aurait pour objectif premier de rétablir la sécurité et la stabilité de leur région. Cela permettrait également aux centaines de milliers de personnes déplacées et réfugiées de rentrer dans leurs foyers et de retrouver des conditions de vie normales.

73. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion demeure d'importance cruciale pour tous les aspects du processus de paix en Sierra Leone, notamment la création des conditions propices à la tenue d'une consultation électorale régulière et libre dans tout le pays. C'est pourquoi dans les mois qui viennent, le Gouvernement et ses partenaires internationaux devraient faire converger leurs efforts sur l'application effective de ce programme. La MINUSIL demeure disposée, dans les limites de ses possibilités, à fournir une assistance au Gouvernement afin d'accélérer puis de maintenir le rythme de ce programme.

74. Il demeure un risque grave que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ne s'essouffle rapidement faute d'un financement suffi-

sant. J'appelle donc tous les membres de la communauté internationale à contribuer d'urgence et généreusement au fonds d'affectation spéciale ouvert pour ce programme qui est géré par la Banque mondiale. Cependant, si un financement volontaire n'était pas suffisant, en temps utile, il serait nécessaire d'envisager d'urgence un mécanisme différent de financement afin de permettre la poursuite de ce programme.

75. Les tâches les plus urgentes à accomplir à court terme sont de créer rapidement des installations adéquates pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, mettre au point un calendrier réaliste pour ce programme, dans les districts qui restent, et aménager rapidement des possibilités de réinsertion des ex-combattants dans leurs collectivités locales, ce qui exigera des soins particuliers dans le contexte plus général de la réinsertion des populations touchées par la guerre et de la reprise économique générale du pays. La réinsertion sociale des militaires de rangs élevé et moyen du RUF pourrait exiger des solutions flexibles, par exemple des programmes éducatifs adaptés à leurs besoins, en Sierra Leone ou à l'étranger.

76. À mesure que des villages sierra-léonais seront plus nombreux à recevoir des ex-combattants démobilisés, il faudra faire preuve de tolérance, de volonté d'oublier, afin d'amorcer le processus de réconciliation nationale. Ce processus à mener à l'échelle du pays exigera l'encouragement et l'appui de la communauté internationale. Pour leur part, de nombreux Sierraléonais souhaitent voir le rétablissement dès que possible d'une situation normale, c'est-à-dire la paix, dans leurs collectivités locales, grâce à la réconciliation nationale. À ce sujet, je suis convaincu que les efforts faits par les Nations Unies et par le Gouvernement sierra-léonais pour créer une commission vérité et réconciliation devraient être accélérés. Je suis heureux aussi de constater que certains progrès ont été faits en vue de la création du Tribunal spécial.

77. Le déploiement avancé de la MINUSIL et la progression du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion devraient permettre de rouvrir de larges parties du territoire sierra-léonais. Il est important que le Gouvernement saisisse l'occasion ainsi offerte et étende l'emprise de l'administration de l'État et les services publics dans tout le territoire de la Sierra Leone de façon efficace et transparente. Le Gouvernement devrait également accélérer, avec le concours de ses partenaires nationaux et internationaux, la planifi-

cation de la reprise à long terme et du relèvement du pays.

78. Durant les prochains mois, lorsque la MINUSIL aura déployé ses forces, la principale difficulté consistera à rétablir l'autorité de l'État et la primauté du droit dans les zones de production de diamants. Je prie instamment le Gouvernement d'accorder la plus grande attention à cette question pour éviter les graves conséquences qui pourraient découler d'une éventuelle exploitation incontrôlée des mines de diamant.

79. La MINUSIL, et en particulier sa composante de polices civile, pourrait jouer un rôle plus efficace en assurant une formation à l'intention des autorités de police sierra-léonaises et en leur offrant des conseils, en coopération avec l'équipe des conseillers de la police du Commonwealth. Pour cela, j'ai l'intention de porter, dès que possible, les effectifs autorisés de la police civile de la MINUSIL à 60 conseillers de la police civile et de déterminer s'il est nécessaire de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

80. Si l'Accord d'Abuja continue d'être appliqué au rythme actuel, il est probable que le dialogue entre le Gouvernement sierra-léonais et le RUF s'orientera de plus en plus sur les questions politiques. En coordination avec la CEDEAO, l'Organisation des Nations Unies est disposée à prêter son concours aux parties en présence. Le Gouvernement a déjà fourni une aide au RUF pour l'aider à se transformer en parti politique afin qu'il puisse participer aux prochaines élections. En ce qui le concerne, le RUF doit accélérer ce processus de transition en procédant à un désarmement complet, en participant activement aux mécanismes nationaux et locaux de réconciliation et en prenant des mesures urgentes pour remplir toutes les formalités administratives nécessaires à sa transformation en parti politique. À cet égard, une assistance internationale à tous les partis déclarés de Sierra Leone sera peut-être nécessaire afin de créer un climat propice à des élections libres et honnêtes.

81. Par le biais de la Commission électorale nationale, le Gouvernement a demandé à l'Organisation des Nations Unies de lui fournir une aide pour le processus électoral. Les préparatifs sont en cours pour organiser cette aide dans le cadre du mandat de la MINUSIL, comme indiqué à la section VI ci-dessus.

82. Compte tenu des progrès accomplis sur le terrain, j'examine actuellement le mode de déploiement que

devra adopter la MINUSIL ainsi que les effectifs militaires qui pourraient s'avérer nécessaires lors des prochaines phases durant lesquelles la Mission devra se déployer sur l'ensemble du pays pour contribuer à la tenue d'élections libres et équitables. Comme indiqué dans les rapports précédents, il faudrait pour cela envisager d'augmenter provisoirement les effectifs militaires de la Mission. Dans mon prochain rapport, j'ai l'intention de faire des recommandations détaillées concernant l'effectif nécessaire et les tâches à accomplir dans le cadre de l'appui au processus de paix et aux élections.

83. Je suis pleinement conscient que l'appui au processus de paix en Sierra Leone représente un lourd fardeau financier pour la communauté internationale. Outre le financement de la MINUSIL par le biais des quotes-parts, les gouvernements sont également invités à faire des contributions volontaires pour toute une série d'activités, notamment le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, la Commission de vérité et réconciliation, le Tribunal spécial, les préparatifs et l'organisation des élections, l'aide humanitaire et le développement et le redressement économique à long terme du pays. J'espère que le peuple sierra-léonais mettra pleinement à profit cette occasion unique que lui offre la communauté internationale au prix d'investissements considérables.

84. En conclusion, je voudrais féliciter les différentes parties, à savoir la CEDEAO, mon Représentant spécial, M. Adeniji, ainsi que le personnel militaire et civil de la MINUSIL pour les progrès accomplis durant la période considérée. Je voudrais également remercier les pays qui ont fourni des contingents pour cette très importante mission.

Annexe

Mission des Nations Unies en Sierra Leone : contributions au 21 juin 2001

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	<i>Personnel de quartier général de secteur</i>	Total
Bangladesh	12	18	4 183	65	4 278
Bolivie	6				6
Canada	5				5
Chine	6				6
Croatie	10				10
Danemark	2				2
Égypte	10				10
Fédération de Russie	16	4	109		129
France	1				1
Gambie	26				26
Ghana	4	11	796	58	869
Guinée	12	5	772		789
Indonésie	10				10
Jordanie	10	2	118		130
Kenya	11	17	992	64	1 084
Kirghizistan	2				2
Malaisie	10				10
Mali	8				8
Népal	6				6
Nigéria	4	24	3 232	4	3 264
Nouvelle-Zélande	2				2
Pakistan	10	13	515		538
République tchèque	5				5
République-Unie de Tanzanie	11				11
Royaume-Uni	16	8			24
Slovaquie	2				2
Suède	3				3
Thaïlande	5				5
Ukraine		5	628		633
Uruguay	11				11
Zambie	10	6	818	5	839
Total	246	113	12 163	196	12 718

Effectifs autorisés : 17 500 militaires (dont un maximum de 260 observateurs) et 260 membres de la police civile.

Police civile : Bangladesh : 4; Gambie : 2; Ghana : 3; Inde : 1; Jordanie : 3; Kenya : 3; Malaisie : 3; Népal : 5; Norvège : 2; Sénégal : 5; Zimbabwe : 2. Total : 33.

